

MAIRIE DE BAX

31 310 BAX

ARRÊTÉ

Le Maire de la commune de BAX

- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 septembre 2008, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

A R R E T E

Article 1 :

Sont nommés pour être membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale pour une durée équivalente à celle du mandat des représentants « élus » :

- Mme MABILLE Maryse
- Mme LE LURON Michèle
- Mme BOEMER Rénate
- Mme DE JAEGER Christine

Article 2 :

Monsieur le Maire de BAX, Président de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté et notamment de la notification de la présente décision à chaque délégué(e).

Fait à BAX, le 19 septembre 2008

LE MAIRE
Philippe BEDEL

Transmis au Représentant
de l'Etat le 19/09/2008

